

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 237

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 16

I. – À la dernière phrase de l’alinéa 169, supprimer la deuxième occurrence du mot :
« présent ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la dernière phrase de l’alinéa 170.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.